

de lui confier un tel rôle est d'en faire le seul importateur de pétrole de façon qu'elle puisse garantir les approvisionnements, faire en sorte que ces approvisionnements ne soient jamais détournés vers une quelconque filiale et s'assurer que les consommateurs canadiens paieront un prix juste et raisonnable et non au prix fort qu'exigent présentement certains fournisseurs qui exploitent à leur profit la situation mondiale.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement la dernière intervention du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), de même que celle du député de Calgary-Centre (M. Andre).

J'aimerais tout d'abord revenir sur les propos de ce dernier. Il a semblé offensé du fait que j'aie proposé une motion d'attribution d'un délai avant qu'il ne conclue son intervention. La raison pour laquelle j'ai proposé cette motion est fort simple: le gouvernement ne peut plus accepter que l'opposition continue de retarder le progrès du débat à la Chambre.

Les députés n'ont qu'à examiner l'état de la question pour voir ce que je veux dire. Quatre jours de la semaine dernière ont été consacrés à l'étape du rapport, ce qui est exceptionnellement long. Nous sommes restés à l'étape du rapport toute la semaine dernière et nous ne l'avons même pas conclue. La seule raison qui explique l'absence de progrès est que les députés d'en face souffrent de logorrhée aiguë. Ils ont continué à alimenter le débat sans chercher à le mener à sa conclusion. N'oublions pas non plus que nous avons consacré trois jours au débat de deuxième lecture et que le bill a été débattu huit jours au comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On a donné aujourd'hui un avis de motion en vertu de l'article 75C du Règlement. Je crois que le moment approprié pour débattre cette motion sera demain lorsque la motion sera présentée. La Chambre n'en est pas encore saisie aujourd'hui.

Une voix: Le ministre devrait parler de son projet de loi et de l'amendement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'objection est motivée.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'ai abordé ces points parce que le député de Calgary-Centre les a mentionnés spécifiquement dans ses remarques préliminaires et que la Chambre s'attend, je crois, à ce que je réplique. Je pense aussi qu'il y aurait quelque intérêt à le faire, car nous savons, pour la plupart, qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet de loi puisque la Chambre a déjà été saisie de ces dispositions dans le passé. Je fais allusion au projet de loi qui a été présenté en 1973 et étudié à l'étape du rapport en 1974. Il n'y a pas de différences fondamentales dans les dispositions dont nous

Les approvisionnements d'énergie

sommes saisis ici. Le Parlement s'est déjà penché sur le projet de loi dans le passé; j'estime donc qu'on cherche à faire de la politique avec cette question en suggérant qu'il faudrait plus de temps alors que le projet de loi a déjà été étudié et que le compte rendu renferme déjà beaucoup de choses là-dessus.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles m'a demandé quelle était ma position au sujet de ce bill et pour quoi je ne l'avais pas fait connaître. S'il lisait le rapport des audiences du comité, il constaterait comme l'a fait mon collègue de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) que j'ai exposé ma position en comité au sujet de cet amendement et qu'on l'a consignée au compte rendu. Comme le sait le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, cet amendement, présenté à l'étape du rapport, avait déjà été préconisé antérieurement. Nous ressasons les mêmes choses. L'amendement du député de Northumberland-Durham a été étudié et rejeté en comité. De même, l'amendement du député de Sault-Sainte-Marie a été présenté en comité, étudié par les membres puis rejeté. Mais là encore, nous rebattons le même terrain. J'ai précisé ma position de façon très claire.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): La Chambre a le droit de le faire.

M. Gillespie: J'ai précisé très clairement que nous n'avons pas besoin de cet amendement. Je crois que le député de Calgary-Centre a cité certains de mes commentaires indiquant pourquoi je jugeais qu'il n'y avait pas lieu de présenter un tel amendement maintenant. Je crois que si les députés voulaient regarder le compte rendu et considérer les faits, ils constateraient qu'au regard de la loi sur la société Petro-Canada, le gouvernement peut se servir de cette société pour importer du pétrole, si c'est nécessaire.

● (1620)

J'ai écouté très attentivement l'exposé du député néo-démocrate pour essayer de voir si, selon lui, cet amendement est essentiel si l'on veut que le gouvernement puisse charger Petro-Canada de l'importation du pétrole. Ce n'est pas ce qu'il a dit. Le motionnaire a affirmé que l'amendement indiquerait ou préciserait qu'un choix s'offre au Canada, ou quelque chose du genre. Il est cependant inutile d'inclure dans le bill une disposition faisant ressortir qu'une possibilité de choix s'offre au Canada, puisque la loi la lui donne déjà.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député du Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) invoque le Règlement.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je n'invoque pas le Règlement. Je veux simplement poser une question au ministre.